

AVIS DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le(s) groupe(s) politique(s)

- BRAINE
- ENSEMBLE

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre	Maxime DAYE
1^{er} échevin	Léandre HUART
2^e échevin	Ludivine PAPLEUX
3^e échevin	André-Paul COPPENS
4^e échevin	Christophe HOUSSIAU
5^e échevin	Pierre-Yves HUBAUT
Président du Conseil de l'action sociale pressenti	Anne-Catherine ROOBAERT

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 2 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Braine-le-Comte le 8 novembre 2024

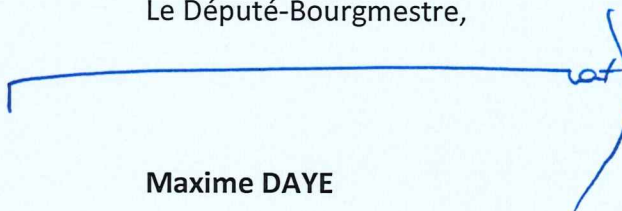
Le Directeur Général,



Bernard ANTOINE

PAR LE COLLÈGE,

Le Député-Bourgmestre,



Maxime DAYE